

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

14 avril 2015

Le quatorze avril deux mil quinze à 20 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2015 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

*Présents :* M BOULAIS Mme COQUELIN-DROUILLON M COIFFIER  
Mme BARRE M BIARD Mme COURTADE M DESBUQUOIS  
Mme HOULLEMARE M HUE Mme JOURDAN  
Mme PANNIER

*Absents excusés :* Mme AUBIN avec pouvoir à Mme JOURDAN  
M NARCY avec pouvoir à M BIARD

**Mme JOURDAN élue secrétaire de séance**

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le maire explique que suite à une réunion au Syndicat Départemental d'Electricité 76 (SDE) une délibération doit être ajoutée à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'inverser deux points de l'ordre du jour pour une question de logique. Monsieur Pesquet souhaite que le point des 3 taxes soit vu avant le vote du Budget primitif.

Les conseillers municipaux donnent leur accord.

Monsieur le Maire cède sa place à Monsieur Dominique DESBUQUOIS, doyen du conseil municipal et sort lors de la présentation des comptes administratifs 2014 et des comptes de gestion 2014 du receveur municipal :

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, chapitre par chapitre, vote le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 du receveur municipal ainsi que les opérations d'affectation de résultat au Budget Primitif 2015 :**

<b>Commune :</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>568 118.46 €</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>672 801.29 €</b>
	<b>Excédent :</b>		<b><u>104 682.83 €</u></b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>153 932.54 €</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>302 751.29 €</b>
<b>Excédent :</b>		<b><u>148 818.75 €</u></b>

**L'excédent de fonctionnement 2014, soit 104 682.83 € est affecté au Budget primitif 2015 :**

**A l'article R 002 en fonctionnement pour 84 682.83 €**  
**A l'article R 1068 en investissement pour 20 000.00 €**

**L'excédent d'investissement 2014, soit 148 818.75 € est affecté au Budget primitif 2015 :**

**A l'article R 001 en investissement pour 148 818.75 €**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au syndicat intercommunal RECREA 4. La crèche a ouvert ses portes en septembre 2014. La participation demandée pour l'année 2015 est de 36367 € en fonctionnement et 5959.46 € en investissement.

La participation de la commune en section de fonctionnement est considérable. Aussi, Monsieur le Maire propose de fiscaliser la participation de la commune à hauteur de 4.75 % supplémentaire sur la Taxe foncière. Le produit apporté alors sera de 26 667 €. Monsieur le maire ajoute que la Taxe des ordures ménagères est en baisse de nouveau en 2015. En 2014, la taxe des OM était de 12.85 %. En 2015, elle est ramenée à 8.06 %

Le produit généré par la fiscalisation partielle sera directement prélevé sur la taxe foncière. Les Habitants verront apparaître une nouvelle ligne sur la feuille d'impôt.

Par ailleurs, Monsieur le maire rappelle que les courriers reçus en mairie indiquaient 18000 € de participation communale en fonctionnement.

Madame Coquelin-Drouillon indique que la participation de la commune a augmenté suite au passage de la Protection Maternelle Infantile (PMI). Celle-ci a demandé que l'espace repas soit amélioré et bénéficie de la marche avant dans les cuisines de restauration collective – c'est à dire que les aliments destinés à la consommation ne croisent pas les déchets.

De plus, les nouvelles normes imposaient la prise en charge des couches et des repas afin d'obtenir tous les agréments pour une ouverture.

Pour finir, le syndicat pensait obtenir une meilleure participation financière des familles.

Monsieur Desbuquois demande si les recettes peuvent évoluer. Madame Coquelin-Drouillon répond par la négative puisque si un effort financier supplémentaire est fait par les familles, la subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales baissera en contrepartie.

Madame Coquelin-Drouillon ajoute que l'ajout d'un encadrant supplémentaire a augmenté les coûts.

L'équipe Municipale souhaite que le nombre d'enfants accueillis soit stabilisé et compte sur Madame Coquelin-Drouillon pour faire remonter l'information auprès du comité.

Monsieur Coiffier demande le taux de remplissage de la crèche. Monsieur Pesquet et Madame Coquelin-Drouillon indiquent qu'il est de 80 % au lieu de 65-70 % de la CAF. Madame Coquelin-Drouillon ajoute que le président et la directrice de la crèche ne s'attendaient pas à autant de demande et qu'ils n'ont pas voulu pénaliser les familles. Ils n'ont rejeté aucune demande.

Monsieur Desbuquois demande qu'à l'avenir l'organisation soit plus contrôlée. Madame Coquelin-Drouillon indique qu'une nouvelle réunion du comité aura lieu la semaine prochaine et que plusieurs points seront revus. Par ailleurs, Madame Coquelin-Drouillon estime qu'il s'agit d'un bon service que c'est un avantage pour la commune.

Madame Coquelin-Drouillon rappelle une fois encore que les bons chiffres de la participation communale n'étaient absolument pas connus de l'équipe. Si les bons chiffres avaient été connus en 2014, une augmentation des taxes aurait pu être anticipé sur le budget précédent.

Monsieur Boulais rappelle également que lors du dernier conseil municipal du mandat précédent en date du 20 février 2014, Madame le Maire avait refusé de répondre à Monsieur Boulais sur la participation de la commune. Seul un chiffre global avait été avancé et non la participation annuelle.

Monsieur Coiffier demande à connaître la réaction de la commune de Gouy. Monsieur Pesquet et Madame Coquelin-Drouillon indiquent que les communes de Gouy et Les Authieux sur le Port Saint Ouen sont autant ennuyées que Quévreville-la-Poterie mais que ces derniers connaissaient les montants réels. De ce fait, ils n'étaient pas aussi surpris que la commune de Quévreville des montants demandés.

Madame Courtade demande pourquoi les chiffres n'étaient pas connus de Monsieur Pesquet ? Monsieur Coiffier répond que la gestion du dossier a été étudiée par une seule personne qui a systématiquement refusé de répondre aux questions concernant la participation de Quévreville la Poterie.

Madame Courtade demande si Madame Le Maire n'avait pas obligation de tenir informé le conseil municipal de la teneur du dossier ? Monsieur Pesquet répond par l'affirmative mais ajoute que toutefois elle ne l'a fait qu'en partie.

Monsieur Desbuquois estime qu'il ne faut pas s'attarder sur le problème puisque la commune est engagée mais qu'il faut désormais gérer au mieux ce dossier.

Madame Coquelin-Drouillon ajoute que d'une part, la participation est lourde pour la commune mais qu'il est impossible de se désolidariser du syndicat intercommunal. Si Quévreville la Poterie souhaitait se retirer, il faudrait que les autres membres du syndicat en fassent de même.

Madame Courtade demande qui dirige le syndicat intercommunal et s'il est possible d'intervenir sur la gestion de ce dossier qui lui semble mal géré ? Madame Coquelin-Drouillon répond qu'il s'agit de Monsieur Guillot, maire d'Ymare, commune adhérente au syndicat intercommunal de la crèche. Par ailleurs, Madame Coquelin-Drouillon pense que la gestion n'est pas mauvaise. Toutes les conséquences résultent d'une forte demande auxquelles les dirigeants n'ont pas su faire face. Toutefois, leur volonté est de stabiliser le taux de remplissage voire de le ramener à 70-75 %.

Madame Pannier rappelle que la CAF n'a toujours pas versé les subventions attendues par le syndicat et qu'il faut tenir compte également de cette information dans la situation du budget du syndicat intercommunal.

Monsieur Desbuquois espère que cette situation ne se reproduira pas en 2016 car ce n'est pas un plaisir pour la municipalité de trouver des remèdes à cette situation. L'équipe municipale souhaite mener à bien des projets pour la commune.

Monsieur Hue rappelle que lors de la commission finances et travaux il avait évoqué l'idée de trouver un 5ème partenaire puisqu'à l'origine de la création du syndicat intercommunal, il y avait cinq communes adhérentes. Monsieur Hue pense par exemple que le syndicat pourrait faire appel à un adhérent privé comme l'entreprise Thalès. Cela se fait assez souvent qu'un certain nombre de berceaux soient achetés par les entreprises adhérentes.

Monsieur Pesquet répond que Thalès a déjà demandé à intégrer la structure.

Madame Coquelin-Drouillon répond que ce projet est à l'étude mais que ce projet ne pourra pas aboutir avant 3 années puisqu'actuellement – soit d'ici juin- des nouveaux contrats avec des familles seront signés et qu'il n'y a pas de berceaux disponibles.

Toutefois, elle précise que cela ferait baisser notre taux de participation. Actuellement il y a treize dossiers en attentes pour quatre places.

Madame Houllémare pense également qu'il faut absolument réfléchir à cette option. Monsieur Hue demande que cette idée soit remontée auprès du comité. Madame Coquelin-Drouillon s'y engage.

Monsieur Desbuquois demande si la méthode de calcul est bonne concernant le taux de remplissage. Madame Coquelin-Drouillon répond que la difficulté provient du mode de fonctionnement.

Le syndicat a pris le parti de prendre toutes les formes de contrat, Qu'il soit de 2h par jour pendant 4 jours ou 10h par jour pendant 5 jours. Ceci étant dit, la deuxième option est bien plus facile à mettre en œuvre. Toutefois, le comité et la directrice de la crèche affinent les critères d'admission.

Monsieur Pesquet propose de passer au vote.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la fiscalisation partielle de la participation de la commune à hauteur de 26667 €.**

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes votés pour l'année 2014

TH taxe d'habitation :	10.72 %
TF taxe foncière :	20.02 %
TNFB Taxe foncière non bâti :	55.98 %

Ce budget primitif 2015 doit prendre en compte des dépenses budgétaires liées au fonctionnement de la crèche intercommunale – RECREA4- (36 367 €) , aux transferts de compétences des voiries et de l'éclairage public à la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (27000 € environ ; le chiffre n'est pas définitif) mais également au fonctionnement depuis 2014, aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec un nombre croissant d'élèves inscrits ( 20 000 €). Les montants qui seront versés au cours de cette année grèvent la section de fonctionnement. Par ailleurs, les recettes de fonctionnement provenant principalement des dotations sont une fois encore en baisse.

Aussi, la commission finances a mené une réflexion pour pouvoir équilibrer cette section de fonctionnement en réduisant au mieux les dépenses et en essayant de pallier au manque de recettes.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 3 taxes car les seules recettes obtenues pour pouvoir équilibrer le budget primitif 2015, ne peuvent provenir que de cette augmentation.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandat, l'ancien adjoint chargé des finances avait indiqué, par mail en mars 2013, que dès 2015-2016, il manquerait 40 000 € en fonctionnement et que la solution proviendrait d'une nouvelle augmentation des taxes.

Aujourd'hui, l'équipe municipale se trouve confrontée à ce problème.

L'équipe municipale a souhaité que cette augmentation soit la plus raisonnable possible.

Monsieur Pesquet propose les taux de taxes suivants :

TH taxe d'habitation :	12.10 %
TF taxe foncière :	22.60 %
TNFB Taxe foncière non bâti :	63.20 %

Monsieur Desbuquois ajoute que ces augmentations sont malheureusement le lot de nombreuses

villes. Il donne quelques taux d'augmentation de grandes villes comme Lille qui augmente ses taxes de 13 % ou Toulouse 15,6 %, alors que cette dernière bénéficie de l'aéronautique.

Monsieur Pesquet ajoute qu'à Bordeaux, l'augmentation est de 5 %.

Monsieur Biard ajoute que c'est une décision nationale.

Monsieur Pesquet rappelle qu'en 2013, les taxes avaient augmenté d'1 % en 24 ans. Les équipes municipales précédentes auraient dû opérer une hausse progressive. Monsieur le Maire souhaite que cette nouvelle augmentation permette une stabilisation de l'écart dépenses – recettes dans les années à venir. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite faire un courrier aux habitants afin de leur expliquer cette décision.

Monsieur Coiffier propose un Pti Quévrevillais spécial. Les conseillers sont de cet avis.

Monsieur Desbuquois indique que lors de la rédaction du courrier, il serait souhaitable de donner des informations sur les taxes des communes voisines.

Monsieur Hue ajoute que ce serait bien plus intéressant que de connaître les taxes des villes avoisinantes. Par exemple, il est intéressant de savoir qu'Ymare augmente ses taxes tous les ans depuis 5 ans.

Monsieur Hue indique qu'il est important de montrer qu'il y a une véritable volonté de la municipalité de faire au mieux malgré l'impossibilité d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'augmentation des 3 taxes comme suit :**

<b>TH taxe d'habitation :</b>	<b>12.10 %</b>
<b>TF taxe foncière :</b>	<b>22.60 %</b>
<b>TNFB Taxe foncière non bâti :</b>	<b>63.20 %</b>

Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget primitif 2015 de la commune et rappelle que ce dernier a été équilibré avec beaucoup de difficultés :

Fonctionnement (dépenses/recettes) équilibré :	670 198.38 €
Investissement (dépenses/recettes) équilibré :	192 980.91€

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2015 :**

<b>Fonctionnement (dépenses/recettes) équilibré :</b>	<b>670 198.38 €</b>
<b>Investissement (dépenses/recettes) équilibré :</b>	<b>192 980.91€</b>

Monsieur le Maire donne les montants des participations communales 2015 – Article 6554 :

SYNDICAT SILG :	4554.00 €
RECREA 4 :	9700.00 € (à prévoir en plus de la fiscalisation)

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les participations communales – article 6554 :**

<b>SYNDICAT SILG :</b>	<b>4554.00 €</b>
<b>RECREA 4 :</b>	<b>9700.00 €</b>

Monsieur le Maire donne les montants des cotisations – Article 6281 :

Europe Inter échange :	718.00 €
Caue :	105.12 €
Association départementale des Maires :	274.21 €

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les cotisations – article 6281 :**

<b>Europe Inter échange :</b>	<b>718.00 €</b>
<b>Caue :</b>	<b>105.12 €</b>
<b>Association départementale des Maires :</b>	<b>274.21 €</b>

Monsieur Pesquet donne la parole à Monsieur Coiffier en ce qui concerne la Charte des Associations et indique qu'une réunion a eu lieu avec toutes les associations pour présenter la charte. Cette charte a été rediscutée et remodelée avec les membres du conseil. Lors de cette réunion, le climat a été très tendu et la réaction de certains présidents d'associations, notamment les présidents de l'ACLACQ et de Quévreville Animation, a été démesurée. Monsieur Coiffier estime que des propos diffamatoires ont été prononcés et que ces personnes ont empêché le bon déroulement de cette réunion, notamment en coupant la parole constamment, qui se devait constructive. En effet d'autres associations participant à cette réunion n'ont malheureusement pu poser les questions qu'elles souhaitaient ou tout simplement faire part de leur point de vue.

Monsieur Coiffier ajoute que la décision a été prise de ne pas rencontrer les associations dans le cadre de ce projet et qu'il ne souhaite plus rencontrer les présidents des associations mises en cause.

Monsieur Coiffier donne lecture de la charte qui régit l'usage des salles de l'Europe et des Chèvrevillais ainsi que le nombre annuel de copies par associations.

Monsieur Coiffier demande au conseil municipal d'entériner cette charte qui entrera en vigueur dès son approbation.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'entériner la charte des associations.**

Monsieur Pesquet indique que cette charte sera envoyée par courrier à toutes les associations.

Monsieur Coiffier présente ensuite les demandes des associations. Il précise que trois associations n'ont pas fait de demande de subvention – Quévreville Animation, ACLACQ et Association de musique –

Monsieur Coiffier indique que toutes les demandes étudiées par la commission vie Associative ont été revues par toute l'équipe municipale étant donné la difficulté cette année d'équilibrer le budget.

Monsieur Coiffier donne les montants des demandes de subvention et indique que certaines sont soumises à conditions. L'Entente Bouliste obtient la somme qu'elle souhaitait avec l'obligation de remettre en état le local dont elle dispose. D'autres associations comme le Comité Festif et Sportif devront faire leurs preuves. Monsieur Coiffier rappelle qu'en 2014, la commune avait versé une subvention de 500 € pour que cette association puisse démarrer. L'équipe municipale attend les manifestations.

L'association d'Ymare obtient une subvention au prorata du nombre d'enfants inscrits dans les sections à savoir 15 € par enfant. L'association dénombre 85 inscrits.

Par ailleurs, Monsieur Coiffier indique que pour l'année 2015, le programme des manifestations est bouclé. Il ajoute que pour les années 2016 et 2017, il demandera à la commission

fêtes et cérémonies de geler le budget. Au vue des restrictions budgétaires, il est souhaitable de montrer l'exemple.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions aux associations pour l'année 2015 :**

<b>Association des enfants de l'école de Quévreville :</b>	<b>300 €</b>
<b>Anciens Combattants :</b>	<b>200 €</b>
<b>Entente Bouliste :</b>	<b>500 €</b>
<i>Avec Obligation de remettre en état le local de l'association.</i>	
<b>Danse :</b>	<b>1200 €</b>
<b>Comité Festif et Sportif :</b>	<b>200 €</b>

Monsieur le Maire explique que devant l'augmentation du travail, notamment avec la Métropole ou les Temps d'Activité Périscolaire, il s'avère nécessaire d'augmenter le contrat de Madame Céline PICARD, au service administratif, de 28h hebdomadaires à 30h à compter du 20 avril 2015.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier et signer le contrat de remplacement de Madame Céline Picard au service administratif de 28h hebdomadaires à 30h à compter du 20 avril 2015.**

Monsieur le Maire explique que l'agent qui occupait le poste d'agent technique à 25h annualisées et modulées a démissionné. La commune a donc recruté une nouvelle personne qui a pour mission l'entretien des locaux

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un contrat d'adjoint technique 25 heures annualisées et modulées, jusqu'au 31 août 2015.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'adjoint technique 25heures annualisées et modulées jusqu'au 31 août 2015.**

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention près la Préfecture :**

**Ancienne salle des Fêtes**

Démolition et désamiantage : 17 800 € HT

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention près la Métropole :**

**Service technique :**

Epandeur sel : 465.00 € HT  
Broyeur Herbe : 1658.33 € HT  
Cuve stockage fuel : 1200.00 € HT

**Groupe Scolaire :**

Achat d'un four : 3900.00 € HT  
Travaux d'électricité : 642.00 € HT  
Rénovation du revêtement de sol 6437.12 € HT

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, chapitre par chapitre, vote le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 du receveur municipal ainsi que les opérations d'affectation de résultat au Budget Primitif 2015 :**

<b>CCAS :</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>12 460.94 €</b>
		<b>Recettes :</b>	<b>15 442.00 €</b>
		<b>Excédent :</b>	<b><u>2 981.06 €</u></b>

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat au budget primitif 2015 soit 2981.06 € du CCAS à :**

L'article R 002 en fonctionnement 2981.06 €

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif du CCAS 2015 :**

Fonctionnement (dépenses/recettes) équilibré : 14 281.06 €

Monsieur le Maire explique que la société Isidore restauration a été sollicitée l'an passé et qu'elle apporte entière satisfaction concernant la qualité des plats proposés aux enfants et ce malgré quelques soucis de livraison certaines fois.

Par ailleurs, Isidore restauration a pris en charge la livraison de pain tous les lundis afin de pallier à la fermeture hebdomadaire de la boulangerie avec laquelle nous travaillons. Le tarif proposé est le même que celui de notre boulanger.

Monsieur Pesquet demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat avec le prestataire de service de restauration scolaire, Isidore Restauration pour un montant annuel de 27 980.64 € de repas livrés (soit 11200 repas enfants livrés sur l'année et 450 repas adultes)

**\* Le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention – B. HUE – et 13 voix pour: autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de contrat avec le prestataire de Service de restauration scolaire, Isidore Restauration pour un montant de 27 980.64 € HT de repas livrés.**

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 octobre 2014, l'équipe municipale avait donné son accord à l'unanimité, pour un fond de garantie en faveur de Logiseine.

Les contrats d'emprunts ont bien été signés mais en date du 02 février 2015. Logiseine demande que le conseil municipal délibère à nouveau sur le fonds de garantie. Les contrats restent identiques. C'est une simple modification de date.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité accorde le fonds de garantie en faveur de Logiseine pour :**

- un logement locatif PLS
- trois logements locatifs PLAI
- autorise Monsieur le maire à signer la convention avec cette même société.

Monsieur le Maire indique que le prestataire pour la destruction des nids d'hyménoptères précédent a cessé son activité. Il est donc nécessaire de rechercher une nouvelle entreprise dont la prestation ne soit pas trop élevée. Depuis quelques années, les pompiers n'interviennent plus pour la destruction des nids d'hyménoptères. Pour information, cette prestation était facturée 55 € l'année dernière.

L'entreprise GUEP'RAID a fait la meilleure proposition avec un devis proposé à 60 € TTC.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec le prestataire GEP'RAID pour la destruction des nids d'hyménoptères pour un montant de 60 € TTC la prestation.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un lotissement de 4 parcelles est en construction rue du Centre.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité décide la numérotation comme suit :**

**Lot C : 4 rue du Centre  
Lot B : 6 rue du Centre  
Lot D : 8 rue du Centre  
Lot A : 10 rue du Centre**

Monsieur le Maire rappelle que deux parcelles rue d'Alizay sont en constructions.  
La parcelle Lot A sera numérotée rue de la Forge et la Parcelle Lot B sera numérotée rue d'Alizay.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité décide la numérotation comme suit :**

**Lot A : 2 bis rue de la Forge**

**Lot B : 6 bis rue d'Alizay**

Monsieur Boulais prend la parole concernant la réunion à laquelle il a assisté en date du 9 avril 2015 au Syndicat Départemental d'Energie 76 (SDE76). Il explique qu'au 31 décembre 2015, les tarifications réglementées d'électricité supérieures à 36kVa (jaune et vert) disparaîtront et qu'il y aura ouverture à tous les prestataires d'électricité. C'est pourquoi, le SDE76 se propose de mutualiser les coûts en permettant aux communes qui le souhaitent d'adhérer au groupement d'achat de fournitures et d'électricité pour les bâtiments publics.

Madame Houlemare demande si le tarif proposé est connu. Monsieur Boulais répond que cela se jouera à 1 ou 2 %.

Monsieur Hue explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les collectivités devront faire des appels d'offres. Toutefois, les prix proposés par les prestataires ne seront pas forcément plus bas. Monsieur Boulais ajoute que si la municipalité ne choisissait pas de prestataire au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle aurait trois mois pour faire les démarches avant qu'EDF coupe l'électricité.

Monsieur Hue ajoute que la commune doit réfléchir au groupement d'achat proposé par le SDE76 car elle ne sera pas capable de gérer ce genre d'appel d'offre.

Monsieur Boulais indique que la délibération doit être transmise avant le 15 juin 2015 au SDE76.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au groupement d'achat de fournitures d'électricité pour les bâtiments publics.**

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un cambriolage a eu lieu ce jour, mardi 14 avril dans la matinée, chemin de la Vallée Galantine. Des bijoux et de l'argent été recherchés.

Monsieur Boulais indique que le signalement d'un véhicule avec sa plaque d'immatriculation a été donnée à la gendarmerie.

Monsieur Coiffier indique qu'en pleine nuit et en cas de doute, il faut composer le 17. Les forces de l'ordre sont réactives.

Madame Coquelin-Drouillon donne une information concernant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Une réunion aura lieu pour faire le bilan de l'année pour les objectifs de l'année prochaine. Cette réunion aura lieu en mairie courant mai.

Madame Coquelin-Drouillon demande si le dossier pour l'accueil de loisirs sans hébergement a été envoyé. Madame Coquelin-Drouillon rappelle que Madame Geneste de la DDSC a appelé. Elle souhaite connaître la teneur de cet appel.

Madame Guitard, secrétaire répond que le dossier sera à la signature dès le lendemain car il manquait des pièces justificatives. Par ailleurs, la mairie attendait la visite de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour envoyer le dossier et l'appel de Madame Geneste précisait justement ce point. Lors de l'entretien téléphonique, Madame Geneste a donné la marche à suivre. La visite de la PMI n'entre pas en ligne de compte.

Madame Courtade ajoute que la commune devra déclarer le personnel en « temps réel » à chaque changement. Par exemple en cas d'absence ou de changement d'horaire, la mairie devra immédiatement le déclarer.

Madame Coquelin-Drouillon indique que le nombre d'enfants est en augmentation. Elle souhaite réunir la commission affaires scolaires pour réfléchir à une stratégie afin de ne pas surcharger les classes. Elle ne pense pas qu'une ouverture de classe soit possible d'ici le début d'année scolaire 2015/2016. Pour la rentrée, cela reste problématique car certaines classes comme les petites et moyennes sections seront au nombre de 33 enfants, les grandes sections-cours préparatoire 27.

Monsieur Hue demande si des dérogations sont accordées et qui les accorde.

Madame Coquelin-Drouillon répond par l'affirmative et indique que c'est Monsieur le Maire qui accorde ces dérogations.

Monsieur Biard pense qu'il est malvenu d'accorder des dérogations si les enfants de Quévrville la Poterie ne peuvent pas être scolarisés. De nouvelles familles vont s'installer avec des enfants. Il est donc important de les favoriser. Nous devons réfléchir à ce sujet également.

Madame Jourdan rappelle qu'en tout état de cause, cela ne soulagera pas les classes de maternelle.

Madame Coquelin-Drouillon rappelle que ces enfants vont aux TAP et que cela pose un gros problème d'encadrement.

Madame Coquelin-Drouillon demande qu'une réflexion soit menée pour trouver la meilleure stratégie à adopter avec ou sans ouverture de classe.

Madame Jourdan signale que ce problème existe depuis un moment et que la municipalité essaye de trouver des solutions depuis sept 2014. Il est rappelé que Monsieur le Maire et Madame Coquelin-Drouillon ont rencontré à plusieurs reprises Madame Galle, inspectrice de circonscription pour discuter des problèmes rencontrés.

Madame Courtade demande que le contrat « enfant jeunesse » soit rempli dès que possible. Cela permettra un versement de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en rapport avec les actions menées pendant les TAP et permettra l'emploi d'un directeur d'accueil de loisirs.

Monsieur Pesquet aimerait connaître le coût de cet emploi. Madame Courtade insiste en répondant que les subventions perçues viendront en contre-partie du salaire versé au directeur. Par ailleurs, il pourra aussi encadrer un groupe durant les TAP et sera forcément en remplacement d'une personne actuellement en place puisque l'on ne sait pas si les emplois du temps de l'année prochaine permettront à certains intervenants actuels de pouvoir continuer.

Madame Barre demande si tous les BAFA sont validés. Madame Coquelin-Drouillon rappelle que l'une des personnes à avoir suivi la formation en juillet 2014 a démissionné. La seconde personne doit toujours effectuer son stage de 14 jours.

A cet effet, Madame Courtade rappelle qu'elle est directrice d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et qu'elle est ouverte à une demande de candidature de cet agent.

Madame Courtade indique que le contrat « enfant jeunesse » peut subventionner les BAFA – BAFD (animation-direction). Il faut prendre contact avec la CAF. Madame Coquelin-Drouillon ajoute qu'elle travaille avec Madame Jourdan sur toutes les subventions CAF et aides pour les BAFA.

Madame Jourdan indique que dans certaines communes avoisinantes, les subventions de la CAF ont été versées. Il faut impérativement monter les dossiers.

Monsieur Hue demande si, en cas d'ouverture de classe, les locaux sont prévus. Monsieur le Maire et Madame Coquelin-Drouillon répondent par l'affirmative.

Madame Courtade indique qu'une demande de subvention auprès de la Région devrait être faite en cas d'ouverture de classe.

Madame Coquelin-Drouillon indique qu'un numéro spécial du Pti Quévrevillais devrait sortir en mai ou juin. Nous sommes encore dans l'attente de chiffres de la Métropole,

Monsieur Boulais explique que les travaux de l'entrée PMR du Groupe Scolaire devraient débiter courant mai. Il faut tenir compte des ponts de ce mois.

Monsieur Pesquet demande ce qu'il en est du devis de démolition de l'ancienne salle des fêtes. Monsieur Boulais indique qu'après acceptation du dossier et demande de subvention réceptionnée par la Préfecture, les travaux pourront débiter huit semaines après.

Monsieur Hue rappelle qu'il ne faut pas oublier de déposer un permis de démolition.

Monsieur Coiffier rappelle quelques dates :

19 avril : Foire à tout organisée par Quévreville Animation

18 et 19 Avril : Loto organisé par l'association des enfants de l'école

6 juin : Rallye organisé par le Comité Festif et Sportif

Du 12 au 14 juin : 70ème anniversaire du 8 mai 1945, Mémoire d'un jour.

Monsieur Coiffier indique que le 12 juin sera réservé aux scolaires et qu'aucune photo violente ne sera exposée.

Monsieur Coiffier ajoute que le programme dont les conseillers municipaux ont reçu un exemplaire ne coûte rien à la commune. Tout est gratuit. Seuls les flyers seront facturés à la commune. Par ailleurs, des demandes de subventions ont été déposées pour la labellisation de cette manifestation.

Un barbecue aura lieu le soir du 13 juin. Un repas sera proposé sur des airs de la Libération (Glenn Miller). De plus France 3 sera présent le 12 juin, en même temps que les scolaires.

Une conférence sur la seconde guerre mondiale aura également lieu le vendredi.

Par ailleurs, une page Facebook, pour cette manifestation est ouverte. Monsieur Narcy s'en est chargé.

Madame Barre demande si les enfants de l'école chanteront le 8 mai. Monsieur Pesquet répond par la négative car les enfants seront en vacances scolaires.

Monsieur Coiffier souhaite informer les conseillers sur l'association Florian Fillet, jeune garçon décédé en 2013. Cette association qui porte son nom a pour but de mettre en œuvre les soins palliatifs pour les enfants. Monsieur Coiffier rappelle que l'on parle souvent des soins palliatifs pour les personnes d'un certain âge mais pas pour les enfants.

Monsieur Coiffier explique qu'une journée est organisée, par cette association, le 28 juin 2015 sur Ymare avec des activités proposées.

Il est demandé que cette information soit relayée par le panneau informatique.

Madame Pannier informe le conseil municipal des demandes ponctuelles que reçoit le CCAS. De plus en plus de famille sont en difficulté.

Madame Barre souhaite connaître le type de demandes ? Madame Pannier indique qu'aujourd'hui le paiement de factures et de plus en plus demandé. Madame Pannier rappelle que depuis la fin d'année 2014, le nombre de demande est d'une à deux par mois. En tout début de mandat, les demandes étaient plutôt rares.

Madame Pannier et Monsieur Pesquet tiennent à rappeler que Quévreville la Poterie reste une petite commune et que toutes les demandes d'aides ne pourront être que ponctuelles.

La séance est levée à 21h50.